

<b>Poste tenu par :</b>
<b>Responsable hiérarchique :</b> Le Coordonnateur des ST Côte-d'Or

## DESCRIPTION DE POSTE

### 1) DENOMINATION DU POSTE :

<b>Chef des Services Techniques Côte-d'Or Nuits-Saint-Georges</b>
---

Grade et filière	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ou TECHNICIEN TERRITORIAL / TECHNIQUE
------------------	--

### 2) LES RELATIONS :

#### A) Place dans l'institution

<b>Rattachement hiérarchique</b>
----------------------------------

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES				
DIRECTION	AGENCE TERRITORIALE COTE D'OR	SERVICES TECHNIQUES COTE D'OR	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Services techniques territorialisés	Beaune	NUITS-SAINT- GEORGES	20, rue de Gilly	NUITS-SAINT- GEORGES

- Implantations géographiques possibles sur l'ensemble du département

#### Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Pas de liaisons fonctionnelles directes avec les autres directions
- L'élargissement des compétences des agences à d'autres missions du Conseil Départemental doit amener le responsable des Services Techniques Côte-d'Or à avoir des contacts transversaux avec les agents des autres implantations territoriales locales du Conseil Départemental

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

OUI

Nombre de personnes = 6

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ?

OUI

Nombre de personnes = 6

## **B) Relations externes**

- Entreprises de travaux publics lors de la surveillance de travaux
- Entreprises diverses pour des prestations techniques liées à la maintenance des matériels et des bâtiments
- Maires
- Gendarmerie

### **3) MISSIONS PRINCIPALES :**

- Encadre les agents d'exploitation des ST (Services Techniques Côte-d'Or),
- Organise les tâches d'entretien et d'exploitation sur le réseau routier départemental du canton essentiellement, dans le souci de la maîtrise des coûts induits et de la sécurité,
- S'assure du bon état des matériels et des locaux (petits matériels et matériels roulants) et procède ou fait procéder à leur entretien,
- Participe à l'élaboration des programmes d'entretien routiers,
- Assure le suivi du patrimoine routier de son secteur.

### **4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :**

- Procède à la notation et à l'entretien annuel,
- Assure le management courant : signature des congés, relayer et diffuser des consignes, suivre les heures travaillées et récupérées,
- Assure l'intérim d'un collègue absent,
- Planifie l'activité des agents et du matériel pour les tâches d'entretien et exploitation (fauchage, élagage, entretien et surveillance d'ouvrages d'art, nettoyage d'ouvrages hydrauliques, nettoyage de signalisation, ramassage de débris, pose de signalisation verticale, viabilité hivernale, entretien des abribus),
- Applique et fait appliquer les règles de l'institution, notamment pour la sécurité du travail,
- Assure et suit les interventions d'urgence,
- Suit les coûts induits par les activités, et les stocks,
- Organise les astreintes hivernales et estivales,
- Participe à la Viabilité Hivernale en tant que : patrouilleur ou responsable d'intervention,
- Participe à l'astreinte estivale,
- S'assure de la réalisation des tâches courantes de nettoyage et de maintenance des engins, matériels et des locaux par les agents,
- Propose des devis de réparation,
- Effectue des visites de terrain, signale les dégradations, propose des réparations,
- Assure l'organisation et le suivi des patrouilles de surveillance du réseau,
- Effectue des visites de terrain, pour remontée des renseignements liés à la gestion du domaine,
- Assure le suivi de travaux confiés à l'entreprise à la demande des maîtres d'œuvre du Service.

## **5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :**

Le chef des Services techniques dispose d'un bureau et de moyens informatiques (micro-ordinateur, logiciels de bureautique, liaisons internet et intranet, téléphone, fax, imprimante) lui permettant d'assurer ses missions dans les meilleures conditions.

Il détient le premier niveau de responsabilité opérationnelle et, à ce titre, doit être particulièrement attentif à la qualité du service rendu au public et à la bonne image du service.

Un Véhicule Léger (VL) est mis à sa disposition pendant les heures de service. Le remisage à domicile n'est pas autorisé. En tant que de besoin, ce VL pourra être affecté aux tâches d'exploitation. Il est donc indispensable d'être titulaire du permis B.

## 6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

### TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Organiser la mise en œuvre des actions dans le cadre des politiques confiées

Planifier et contrôler les activités au sein de l'équipe

S'assurer de l'information et veiller à sa bonne circulation ascendante et descendante

Suivre l'exécution budgétaire

Mettre en œuvre le dispositif d'évaluation (objectifs, formation, fiche de poste...) et assurer la bonne application des dispositifs RH en vigueur dans la Collectivité

Élaborer et suivre des indicateurs et des tableaux de bord

Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

### COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Vérifier et contrôler l'application des normes hygiène/sécurité (pour les agents, les chantiers, le public...)

Définir et contrôler le montage, démontage, entretien et pose de la signalisation

Garantir la bonne application de la réglementation de la signalisation temporaire pendant les travaux sur voie ouverte à la circulation

Prévoir, coordonner et contrôler l'intervention des agents et des matériels des chantiers

Détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages (ouvrages d'art et d'assainissement) de la voie publique (chaussée, signalisation, etc.)

Repérer les dysfonctionnements et risques des installations, des matériels et les signaler

Utiliser les applicatifs métiers